

Informations de base	
2013/2177(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe Subject 3.40.02 Industries sidérurgique et métallurgique 3.40.14 Compétitivité industrielle 3.40.16 Matières premières 6.20.02 Contrôle des exportations/importations, défense commerciale, obstacles au commerce	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	GYÜRK András (PPE)	03/07/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive ANDRÉS BAREA Josefa (S&D) PANAYOTOV Vladko Todorov (ALDE) BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE) SZYMAŃSKI Konrad (ECR)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	INTA Commerce international	KAZAK Metin (ALDE)	16/09/2013
	EMPL Emploi et affaires sociales	LE HYARIC Patrick (GUE /NGL)	03/07/2013
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	REGI Développement régional		

		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	Réunions 3258	Date 2013-09-26
Commission européenne	DG de la Commission Emploi, affaires sociales et inclusion Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME	Commissaire -- -- -- --	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
11/06/2013	Publication du document de base non-législatif	COM(2013)0407 	Résumé
12/09/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/09/2013	Débat au Conseil		
16/12/2013	Vote en commission		
23/01/2014	Dépôt du rapport de la commission	A7-0028/2014	Résumé
04/02/2014	Décision du Parlement	T7-0069/2014	Résumé
04/02/2014	Résultat du vote au parlement		
04/02/2014	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2013/2177(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/13720

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Projet de rapport de la commission		PE521.512	14/10/2013	
Amendements déposés en commission		PE523.124	25/11/2013	
Avis de la commission	INTA	PE521.775	28/11/2013	
Avis de la commission	EMPL	PE519.687	13/01/2014	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0028/2014	23/01/2014	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0069/2014	04/02/2014	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de la Commission (COM)		COM(2013)0407 	11/06/2013	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2014)414	18/06/2014	
Parlements nationaux				
Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_SENATE	COM(2013)0407	05/03/2014	
Contribution	IT_CHAMBER	COM(2013)0407	06/03/2014	

Plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe

2013/2177(INI) - 11/06/2013 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter un plan d'action de l'Union européenne pour le secteur de l'acier.

CONTEXTE : l'Union est le **deuxième producteur mondial d'acier**, avec plus de 177 millions de tonnes par an, soit 11% de la production totale. Aujourd'hui, la sidérurgie européenne se retrouve toutefois dans **une situation très précaire**. Elle subit les effets simultanés d'une **faiblesse de la demande et de surcapacités de production**, sur un marché de l'acier mondialisé. Dans le même temps, elle est confrontée à une **hausse des prix de l'énergie** et se doit d'investir pour s'adapter aux exigences de l'économie «verte» et proposer des produits innovants.

La crise économique qui perdure a entraîné un **net ralentissement de l'activité industrielle** et, partant, de la demande d'acier, qui demeure inférieure de 27% à son niveau d'avant la crise, ce qui a provoqué près de **40.000 suppressions d'emplois** au cours des dernières années. La pression en faveur des **restructurations** et de la **réduction des capacités** de production devrait rester, dans les années à venir, l'un des principaux défis à relever dans ce secteur.

La capacité de production d'acier devrait continuer à s'accroître au cours des deux prochaines années, l'OCDE estimant qu'elle devrait atteindre 2,171 milliards de tonnes en 2014. De l'avis de la Commission, **il est essentiel que l'Europe demeure une région de forte production sidérurgique** et ce, non seulement pour des raisons économiques, sociales et environnementales, mais aussi du point de vue de la sécurité de son approvisionnement.

CONTENU : la présente communication constitue la **réponse de la Commission à la crise de l'acier**. Elle définit des mesures ciblées visant à garantir l'existence d'un environnement opérationnel favorable à une industrie sidérurgique compétitive et durable, afin de permettre au secteur de résoudre ses problèmes structurels, d'affronter la concurrence mondiale et de mettre au point la prochaine génération de produits sidérurgiques qui seront indispensables aux autres industries européennes majeures.

Selon la Commission, **seul un cadre politique et réglementaire adéquat**, accompagné d'une action ciblée de la Commission, des États membres et de l'industrie, aidera le secteur de l'acier à surmonter ses difficultés, à accroître sa compétitivité et à fabriquer les produits nécessaires à la préservation et à l'accroissement de sa part de marché.

La Commission propose **un plan d'action pour l'acier** afin de relever les grands défis qui pèsent sur la compétitivité de l'industrie sidérurgique européenne. Le plan d'action s'articule autour des axes suivants :

1) Adapter le cadre réglementaire : les effets cumulés des différentes politiques et de la législation peuvent avoir une incidence sur le potentiel d'innovation des entreprises et sur leur capacité de prendre des décisions d'investissement. Dans ce contexte, la Commission procède actuellement à une **évaluation des coûts cumulés** dans certains secteurs, tels que l'acier ou l'aluminium. La définition **d'objectifs environnementaux** plus rigoureux, l'utilisation de règles et de **normes harmonisées** ainsi que le recours aux **marchés publics** peuvent aussi stimuler sensiblement l'innovation.

2) Renforcer la demande d'acier : l'industrie sidérurgie mondiale affiche aujourd'hui une surcapacité de quelque 542 millions de tonnes, dont près de 200 millions sur le territoire chinois. Selon les estimations, la surcapacité actuelle de l'Union s'établit à environ 80 millions de tonnes, pour une capacité de production totale de 217 millions de tonnes. La Commission entend stimuler la demande d'acier dans les secteurs clés consommateurs d'acier, tels que **le bâtiment et l'automobile**, dont la part cumulée représente environ 40% de la demande.

3) Améliorer l'accès aux marchés étrangers : la Commission entend : i) utiliser, dans le contexte de sa **stratégie commerciale globale**, différents outils et instruments stratégiques (négociations commerciales, par exemple) pour garantir l'accès des producteurs d'acier européens aux marchés des pays tiers ; ii) agir contre les **pratiques commerciales déloyales** dans la sidérurgie; iii) assurer un suivi des **marchés de la ferraille** ; iv) **dialoguer avec les principaux pays producteurs** en dehors de l'Union, afin d'élaborer des stratégies communes face aux difficultés qui se présentent à l'échelle mondiale.

4) Garantir un prix de l'énergie abordable et traiter la question du changement climatique : selon les estimations, les coûts énergétiques représentent jusqu'à 40% de l'ensemble des coûts d'exploitation de l'industrie de l'acier. La part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique a une incidence sur le prix de l'électricité. Par conséquent, il est important que **le coût des énergies renouvelables** baisse et que les régimes d'aide nationaux soient rentables.

La Commission se dit également prête à :

- envisager la publication, sur demande, d'une lettre d'orientation sur l'évaluation de la concurrence des **contrats d'électricité à long terme** entre fournisseurs et clients ;
- analyser la structure des prix et des coûts de l'énergie dans les États membres, ainsi que les facteurs qui les déterminent ;
- analyser l'incidence des **systèmes d'échange de quotas d'émission** sur les prix de l'électricité dans l'Union ;
- examiner la nécessité de mesures visant à répondre au risque de **fuite de carbone** dans certains secteurs spécifiques, dans le cadre des discussions sur la politique en matière de climat à l'horizon 2030 ;
- élaborer des propositions pour le cadre de la **politique climatique de l'Union** à l'horizon 2030 en prenant entièrement en compte la rentabilité et l'incidence potentielle sur les coûts pour l'industrie.

5) Stimuler l'innovation : dans le cadre de la stratégie Horizon 2020, la Commission soutiendra **les projets de R&D, de démonstration et les projets pilotes** destinés à favoriser de nouvelles technologies plus propres ayant un meilleur rendement énergétique. Elle invite : i) les États Membres à explorer la viabilité de sources de financement spécifiques dans le but de mettre sur pied des programmes spécialement consacrés au financement de projets de RDI dans le secteur sidérurgique ; ii) la Banque européenne d'investissement à étudier les demandes de financement à long terme concernant des projets sidérurgiques.

6) Accompagner la restructuration et répondre aux besoins de compétences : dans un contexte de mutation et de restructuration, **le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM)** devraient être pleinement mis à contribution pour soutenir la mise à niveau et l'actualisation des compétences des travailleurs du secteur et pour aider ceux qui risquent de perdre leur emploi à bénéficier d'une transition professionnelle positive et rapide.

A noter enfin que la Commission propose de créer officiellement **un groupe à haut niveau sur l'acier**. Ce groupe se réunirait notamment une fois par an à un échelon élevé et servirait essentiellement de plate-forme européenne de dialogue et d'échanges d'informations et de meilleures pratiques.

Plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe

2013/2177(INI) - 04/02/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 505 voix pour, 97 contre et 25 abstentions, une résolution sur le plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe.

L'industrie sidérurgique européenne est le deuxième producteur d'acier au monde. Elle pourvoit 350.000 emplois directs et revêt **une importance stratégique** pour plusieurs grands secteurs européens. La part de l'Union dans la production mondiale d'acier a diminué de moitié au cours des dix dernières années, la Chine représentant à présent près de 50% de la production mondiale.

La crise actuelle a entraîné une **surproduction mondiale d'acier**. Toutefois, d'ici à 2050, l'utilisation de l'acier devrait doubler, voire tripler, par rapport au niveau actuel. Il est donc nécessaire que l'industrie sidérurgique européenne franchisse réalise des investissements et qu'elle améliore sa compétitivité.

Le Parlement a salué le plan d'action de la Commission pour l'industrie sidérurgique en Europe en tant qu'élément important permettant **d'éviter de nouvelles délocalisations** de la production d'acier hors d'Europe. Il a formulé les recommandations suivantes.

Stimuler la demande : les députés ont appelé la Commission et les États membres à soutenir le développement stratégique de secteurs-clés recourant à l'acier. Selon eux, **le bâtiment** est l'un des secteurs-clés en termes de demande d'acier et une étude approfondie devrait être menée au sein de l'Union sur les moyens de le stimuler.

La Commission a également été invitée à créer un **instrument d'analyse approfondie du marché de l'acier** qui pourrait fournir des informations précises sur l'équilibre entre l'offre et la demande d'acier et de recyclage au niveau européen et mondial.

Emploi : le Parlement a préconisé que la Commission, les États membres, le secteur et les syndicats agissent ensemble pour **attirer et garder dans le secteur sidérurgique** les travailleurs qualifiés, les scientifiques et les dirigeants talentueux et hautement qualifiés, ainsi que les jeunes talents, par l'intermédiaire de programmes d'apprentissage. Les députés ont affirmé que l'absence d'une politique industrielle appropriée a pour conséquence que l'industrie européenne court le risque de **cesser d'être concurrentielle sur le long terme** en raison du coût exceptionnellement élevé de l'énergie.

La résolution a souligné qu'une diminution de la demande ne devait pas donner lieu à une concurrence déloyale en matière d'emploi entre les États membres; elle a demandé, dans ce contexte, qu'une **solution paneuropéenne** soit trouvée.

La mise en œuvre du plan d'action devrait également mettre l'accent sur **l'incidence à court terme de la crise économique** sur la main-d'œuvre et la compétitivité du secteur. La Commission devrait promouvoir des mesures visant à **maintenir la production d'acier en Europe** et à prévenir et empêcher la fermeture des usines en Europe.

Le Parlement a demandé spécifiquement à la Commission de **mobiliser des fonds européens** pour réduire les conséquences sociales de la restructuration industrielle et a préconisé d'exploiter pleinement le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen anti-mondialisation (FEM).

Assurer des approvisionnements énergétiques à des prix abordables : les députés ont soutenu la promesse faite par la Commission de renforcer les efforts visant à **faire baisser le prix de l'énergie** et à réduire les écarts de coûts entre l'industrie de l'Union et ses principaux concurrents. Ils ont demandé à la Commission de présenter, dans un délai de douze mois, des propositions concrètes à cette fin.

Soulignant que la sécurité de l'approvisionnement en énergie est une condition préalable importante pour la sidérurgie, le Parlement a invité les États membres :

- à mettre pleinement en œuvre le troisième paquet «Énergie» ;
- à garantir des approvisionnements en énergie sûrs en mettant sur pied les projets d'infrastructure énergétique nécessaires, et à fournir aux investisseurs des incitations appropriées de façon à réduire la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles.

Le Parlement a encouragé la Commission à :

- aborder de façon plus concrète et détaillée la question des fuites de carbone ;
- élaborer des stratégies en faveur du déploiement des énergies à faibles émissions de carbone, afin d'encourager leur intégration rapide sur le marché de l'électricité ;
- promouvoir la diversification des sources et des voies d'acheminement du gaz naturel, et à jouer un rôle moteur dans la coordination des mesures de sécurisation des voies d'acheminement du gaz naturel liquéfié ;
- réaliser une évaluation complète de l'adéquation de la production d'électricité et à fournir des orientations sur la manière de conserver la souplesse des réseaux électriques ;
- produire un rapport sur la surveillance de l'évolution des usines dont l'intégrité est menacée, tel que le Parlement l'a demandé dans sa [résolution du 13 décembre 2012](#) sur l'industrie sidérurgique de l'Union.

Protection du climat, utilisation efficace des ressources et incidences sur l'environnement : les députés ont insisté pour la production européenne d'acier soit maintenue au moyen d'un **modèle sidérurgique durable**. Ils ont demandé à la Commission d'élaborer et de promouvoir des normes de durabilité européennes, telles que le **marquage** pour les produits de construction en acier (SustSteel).

Selon le Parlement, le cadre 2030 pour le climat devrait prendre en considération les différences sectorielles et ne devrait pas donner lieu à des coûts supplémentaires pour les installations industrielles plus efficaces.

Conditions de concurrence au niveau international : les députés ont déploré que certains partenaires commerciaux de l'Union appliquent des mesures déloyales et restrictives, notamment des restrictions à l'investissement et l'octroi préférentiel des marchés publics afin de protéger les entreprises sidérurgiques nationales, ce qui pénalise injustement les exportations d'acier de l'Union. Ils ont invité la Commission à **lutter contre la concurrence déloyale de pays tiers**, en utilisant les mesures adéquates à sa disposition, telles que les instruments de défense commerciale ou, le cas échéant, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC.

La résolution a invité la Commission à **protéger l'acier européen par des instruments législatifs** visant à certifier l'utilisation finale de l'acier inoxydable et sa composition physicochimique, en introduisant notamment une certification de la qualité pour les produits liés à l'acier, propre à protéger la production européenne des produits non certifiés.

Recherche, développement et innovation : le Parlement a encouragé la Commission à mettre en œuvre une politique d'innovation ambitieuse, qui favorise **la fabrication de produits de haute qualité, efficaces sur le plan énergétique et innovants**, et qui permette à l'Union de s'affirmer dans le contexte d'une concurrence mondiale de plus en plus féroce.

Selon les députés, il conviendrait d'étendre les aides à l'innovation à toutes les activités liées à la sidérurgie et de mettre en œuvre, dans le cadre de l'initiative «Horizon 2020», des **mécanismes financiers de la BEI** afin d'encourager la coopération en matière de recherche, de développement et d'innovation entre les entreprises sidérurgiques et les régions où ces dernières sont établies afin de promouvoir une activité économique durable.

Plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe

La commission industrie, recherche et énergie a adopté un rapport d'initiative de by András GYÜRK (PPE, HU) sur le plan d'action pour une industrie sidérurgique compétitive et durable en Europe en réponse à la communication de la Commission sur le même sujet.

L'industrie sidérurgique européenne est le deuxième producteur d'acier au monde. Elle revêt une importance stratégique pour plusieurs grands secteurs européens. La part de l'Union dans la production mondiale d'acier a diminué de moitié au cours des dix dernières années, la Chine représentant à présent près de 50% de la production mondiale. La demande mondiale d'acier devrait en outre augmenter à long terme et l'acier devrait rester un matériau-clé pour les chaînes de valeur de l'industrie européenne. Il est dès lors dans l'intérêt de l'Union de conserver sa production intérieure.

Stimuler la demande : les députés pressent la Commission et les États membres de soutenir le développement stratégique de secteurs-clés recourant à l'acier. Ils considèrent que **le bâtiment est l'un des secteurs-clés** en termes de demande d'acier et qu'il convient dès lors de mener **une étude approfondie au sein de l'Union** sur les moyens de le stimuler. La Commission est également appelée à créer un **instrument** d'analyse approfondie du marché de l'acier qui pourrait fournir des informations précises sur l'équilibre entre l'offre et la demande d'acier et de recyclage au niveau européen et mondial.

Emploi : le rapport estime que la Commission, les États membres, le secteur et les syndicats devraient agir ensemble pour attirer et garder dans le secteur sidérurgique les travailleurs qualifiés, les scientifiques et les dirigeants talentueux et hautement qualifiés, ainsi que les jeunes talents, par l'intermédiaire de programmes d'apprentissage. Les députés affirment que **l'absence d'une politique industrielle appropriée** a pour conséquence que l'industrie européenne court le risque de cesser d'être concurrentielle sur le long terme en raison du coût exceptionnellement élevé de l'énergie.

La mise en œuvre du plan d'action devrait également mettre l'accent sur l'incidence à court terme de la crise économique sur la main-d'œuvre et la compétitivité du secteur. La Commission devrait promouvoir des mesures visant à maintenir la production d'acier en Europe et à prévenir et **empêcher la fermeture des usines** en Europe. Le rapport demande spécifiquement à la Commission de **mobiliser pleinement et sans plus attendre des fonds européens** pour réduire les conséquences sociales de la restructuration industrielle et préconise d'exploiter pleinement le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen anti-mondialisation (FEM).

Assurer des approvisionnements énergétiques à des prix abordables : le rapport soutient la promesse faite par la Commission de **renforcer les efforts visant à faire baisser le prix de l'énergie** et à réduire les écarts de coûts entre l'industrie de l'Union et ses principaux concurrents. La Commission devrait présenter, **dans un délai de douze mois, des propositions concrètes** à cette fin. Soulignant que la sécurité de l'approvisionnement en énergie est une **condition préalable importante** pour la sidérurgie, les députés invitent les États membres à mettre pleinement en œuvre le troisième paquet "Énergie". Ils demandent également aux États membres de garantir des approvisionnements en énergie sûrs en mettant sur pied les projets d'infrastructure énergétique nécessaires, et de fournir aux investisseurs des incitations appropriées de sorte à **réduire la dépendance vis-à-vis des importations de combustibles fossiles**. Ils encouragent la Commission à promouvoir la diversification des sources et des voies d'acheminement du gaz naturel, et à jouer un rôle moteur dans la coordination des mesures de sécurisation des voies d'acheminement du gaz naturel liquéfié. Ils demandent également à la Commission de réaliser une évaluation complète de l'adéquation de la production d'électricité et de fournir des orientations sur la manière de conserver la souplesse des réseaux électriques. Ils invitent en outre la Commission à produire un rapport sur la surveillance de l'évolution des usines dont l'intégrité est menacée, tel que le Parlement l'a demandé dans [sa résolution du 13 décembre 2012](#) sur l'industrie sidérurgique de l'Union.

Conditions de concurrence au niveau international : les députés déplorent que certains partenaires commerciaux de l'Union appliquent des mesures déloyales et restrictives, notamment des restrictions à l'investissement et l'octroi préférentiel des marchés publics afin de protéger les entreprises sidérurgiques nationales, ce qui pénalise injustement les exportations d'acier de l'Union. Ils invitent la Commission à lutter contre la concurrence déloyale de pays tiers, en utilisant les mesures adéquates à sa disposition, telles que les instruments de défense commerciale ou, le cas échéant, le mécanisme de règlement des différends de l'OMC. Ils s'inquiètent de la longueur du délai nécessaire à la mise en place de mesures antidumping par la Commission, soit en moyenne deux ans, tandis qu'il suffit d'un délai de six mois aux États-Unis. Ils invitent la Commission à prendre des mesures pour garantir que l'Union dispose d'instruments de défense commerciale efficaces et rapidement mobilisables, qui lui permettraient de travailler plus vite à la résolution des cas de **dumping**, comme l'exige la concurrence redoutable à laquelle l'industrie européenne se trouve confrontée dans une économie mondialisée.

Le rapport invite la Commission à **protéger l'acier européen par des instruments législatifs** visant à certifier l'utilisation finale de l'acier inoxydable et sa composition physicochimique, en introduisant notamment une certification de la qualité pour les produits liés à l'acier, propre à protéger la production européenne des produits non certifiés.

Recherche, développement et innovation : le rapport encourage la Commission à mettre en œuvre une politique d'innovation ambitieuse, qui favorise la fabrication de produits de haute qualité, efficaces sur le plan énergétique et innovants, et qui permette à l'Union de s'affirmer dans le contexte d'une concurrence mondiale de plus en plus féroce. Il considère qu'il convient d'étendre les aides à l'innovation à toutes les activités liées à la sidérurgie et qu'il convient dès lors de mettre en œuvre, dans le cadre de l'initiative "Horizon 2020", des mécanismes financiers de la BEI afin d'encourager la coopération en matière de recherche, de développement et d'innovation entre les entreprises sidérurgiques et les régions où ces dernières sont établies afin de promouvoir une activité économique durable.